



SAINT-CYR-L'ÉCOLE
(YVELINES)

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le treize novembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sonia BRAU, Maire, en séance publique, filmée et diffusée au format numérique par le biais des canaux de communication en ligne de la ville, en direct, son visionnage restant possible après coup.

Présidence : Madame Sonia BRAU, Maire.

Présents : Mme Sonia BRAU, M. Yves JOURDAN, Mme Lydie DUCHON, M. Henri LANCELIN, Mme Marie-Laure CAILLON, M. Frédéric BUONO-BLONDEL, Mme Sophie MARVIN, M. Isidro DANTAS, Mme Isabelle GENEVELLE, M. Jérôme de NAZELLE, M. Joseph SAMAMA, Mme Brigitte AUBONNET, Mme Christine GOSSELIN, M. Ahmed BELKACEM, Mme Olga KHALDI, M. Kamel HAMZA, Mme Anne BARRÉ, M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Jessica BULLIER, Mme Graziella LACROIX, M. Mehdi BELKACEM, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Armelle AGNERAY, M. Christophe CAPRONI, M. Nicolas FARRÉ, M. Georges DEGROOTE, M. Maurice IMBARD, M. Olivier GALLANT, M. Stéphane PERUCH.

Absents excusés : M. Claude COUTON pouvoir à M. Freddy CLAIREMBAULT, Mme Fanny ACHART VICTOR pouvoir à Mme Lydie DUCHON, M. Vladimir BOIRE pouvoir à Mme Sonia BRAU (à partir de 20H27 après l'examen du point n° 1 inscrit à l'ordre du jour), Mme Marie LITWINOWICZ pouvoir à M. Maurice IMBARD

Secrétaire : M. Nicolas FARRÉ

Nombre de Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 29
Nombre de votants : 33

Réf : 2024/11/8 - OBJET : Fonds de concours d'investissement 2024 de Versailles Grand Parc

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la décision du bureau communautaire de Versailles Grand Parc n°dB.2024.045 du 19 septembre 2024 portant sur le retour incitatif aux communes de la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2024 ;

Considérant que le fonds de concours d'investissement alloué à la commune de Saint-Cyr-l'École pour l'année 2024 est de 311 987€ ;

Considérant que les travaux de requalification de la rue Danielle Casanova et le réaménagement des rues Langlais, Hoche et Diderot ont été identifiés comme pouvant prétendre à

Accusé de réception en préfecture
03/11/2024 à 10h11
Date de réception préfecture : 22/11/2024

Considérant que le coût prévisionnel de ces travaux est estimé à 652 534,93 € HT, et qu'il est possible de solliciter pour leur financement le soutien de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à hauteur de 311 987 €, soit un financement représentant 47,81% de leur coût hors taxe ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire Adjoint et délibéré,

DELIBERE

Article 1 : Sollicite à l'unanimité la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour que le fonds de concours d'investissement de 2024 de 311 987 € finance les travaux de requalification de la rue Danielle Casanova et le réaménagement des rues Langlais, Hoche et Diderot ;

Article 2 : Précise que le fonds de concours d'investissement de 2024 sollicité auprès de Versailles Grand Parc représente 47,81% du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50% fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales.

Financement de l'opération

Dépenses HT		Recettes		%
Requalification rue Danielle Casanova	203 616,67€	Fonds de concours VGP	311 987,00 €	47,81%
Réaménagement des rues Langlais, Hoche et Diderot	448 918,26€			
		Fonds propres	340 547,93 €	52,19%
Total	652 534,93€		652 534,93€	

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture le : 21 NOV. 2024
et par publication en ligne le : 21 NOV. 2024

Saint-Cyr-l'École,
le : 21 NOV. 2024

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU
Maire
Conseiller départemental
Vice-Président de Versailles Grand Parc



Nicolas FARRÉ
Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20241113-2024-11-8-DE
Date de réception préfecture : 22/11/2024